



Santé Mentale

Fiche d'Information

Programme d'intervention comportementale intensive précoce

Lignes directrices provinciales pour la participation de l'équipe clinique d'intervention comportementale intensive précoce (ICIP)

Principe directeur : Contribuer à une expérience de transition maison-école positive et réussie pour l'enfant et sa famille.

Postulats :

- Il y a des processus de transition maison-école collectifs en place dans la plupart des régions de la province. Le personnel du programme d'intervention précoce a tendance à initier le processus, en assistant les familles à travers les différentes étapes. Les lignes directrices suivantes sur le rôle ou la participation des équipes cliniques d'ICIP doivent être incorporées au processus existant quand c'est possible et approprié. Consultez le document sur le processus du programme d'intervention précoce de votre région, s'il y en a un. Si l'enfant n'est pas inscrit à un programme d'intervention précoce, le processus décrit un peu plus loin serait le même que le processus d'intervention précoce, et il peut être mis en œuvre et suivi par l'équipe clinique d'ICIP.
- Ce ne sont là que des lignes directrices. On s'attend à ce que le processus diffère légèrement selon l'enfant, la situation familiale, les choix de la famille, l'école choisie, le conseil scolaire et les procédures, programmes et services de ces derniers.
- Si l'enfant est suivi activement dans le cadre d'un programme d'intervention précoce, l'équipe clinique d'ICIP devrait participer à la transition maison-école dès que les autres organismes communautaires sont invités à entreprendre le processus.



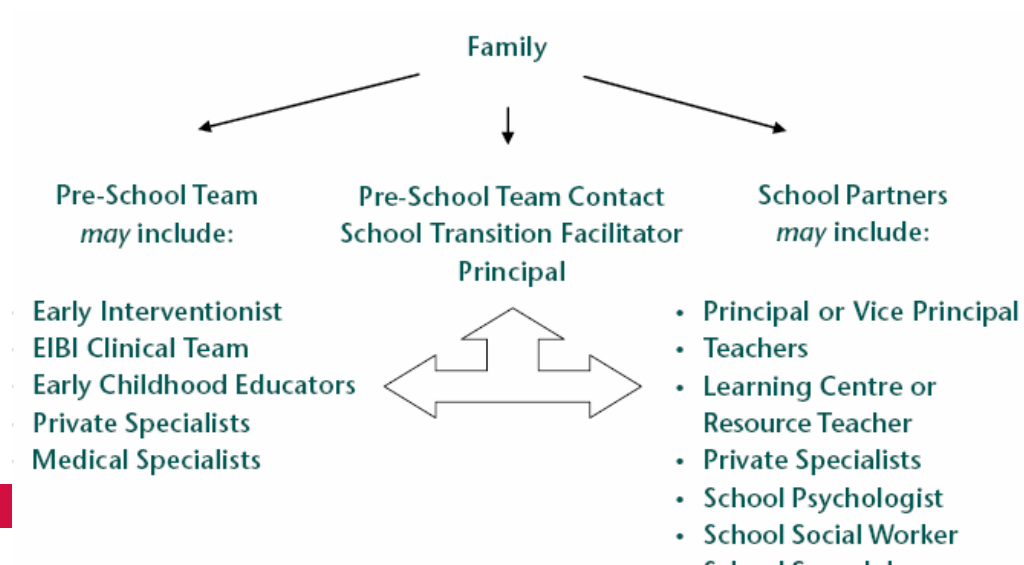
Fiche d'Information

- Si l'enfant n'est pas inscrit à un programme d'intervention précoce, l'équipe clinique d'ICIP devrait initier le processus décrit à la page suivante à l'automne qui précède l'année où l'enfant entrera à l'école.
- Une fois que les discussions préliminaires sur l'entrée de l'enfant en classe ont été amorcées avec la famille, le système scolaire met en œuvre un processus de planification de la transition maison-école.
- Le processus décrit dans le document devrait être utilisé de concert avec les politiques pertinentes du Conseil scolaire sur les programmes et les services d'éducation spécialisée; la transition et les politiques et lignes directrices du ministère de l'Éducation. On peut se procurer ces politiques au ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse sous la forme de feuilles d'information ou de livrets. Il y a entre autres :
 - *Transition Planning for Student with Special Needs: The Early Years Through to Adult Life**
 - *The Program Planning Process: A Guide for Parents**
 - *Special Education Policy**

Nota : Le présent document sera revu en janvier 2008. Nous apprécions vos commentaires. Faites-les parvenir à l'équipe clinique locale d'ICIP.

Membres de l'équipe et partenaires potentiels

Un certain nombre de professionnels peuvent participer au processus de transition pour assister la famille. Le schéma qui suit indique qui sont les membres de l'équipe et les partenaires potentiels.





Santé Mentale

Fiche d'Information

Schéma adapté du Central Region Autism Services – Mars 2004

Le partage d'information entre les membres de l'équipe clinique d'ICIP et le personnel du Conseil scolaire facilite le processus de transition. Ces derniers peuvent discuter entre eux du processus local.

Pour un exemple de calendrier et d'activités, consultez la feuille d'information du ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse intitulée *Transitioning to School: Sample Timeline and Activities for the EIBI Team**. Pour lire les lignes directrices préliminaires du processus de transition maison-école, consultez la feuille



Santé Mentale

Fiche d'Information

d'information du ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse intitulée *Guidelines: Early Intensive Behavioural Intervention (EIBI) Clinical Team's Role in the Home-to-School Transition Process**.

* Documents en anglais seulement.